



SEMESTRES 1 ET 2 LETTRES

PARCOURS SCIENCES DU LANGAGE ET DIDACTIQUE DU FRANÇAIS ET DES LANGUES

DIDACTIQUE DU FRANÇAIS ET DES LANGUES

Modalités d'admission

■ de plein droit :

Pour les étudiants ayant obtenu une licence de Lettres modernes, de Lettres classiques, des Sciences du langage ou encore de la licence de Langues, Littératures et Civilisations Etrangères – ces licences étant assorties de la mention Français Langue Étrangère (FLE) ou incluant une option FLE – ou d'un diplôme équivalent (DUFLE, etc.)

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme (dans le respect du Décret n° 85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur)

Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances

Intitulé et nature des U.E.	Volume horaire		Crédits ECTS	Type examen-durée	Coef.
	CM	TD			
SEMESTRE 1					
UE 1 – Fondamentale – Anthropologie culturelle	75		10		3
Cultures éducatives comparées et anthropologie culturelle de la France et de la francophonie	25	25		Dossier	2
- Textes littéraires et apprentissage du français		25		Dossier	1
UE 2 – Fondamentale - Didactique du FLE	100		14		5
- Méthodologies et didactique du FLE/FLS et/ou FLM	25	25		Ecrit 2 h	3
- deux enseignements à choisir dans la liste ci-dessous :					
- Approche des champs du FLE, FLS et/ou FLM		25		Dossier + oral	1
- Problématique de l'évaluation en FLE /FLS et/ou FLM		25		Ecrit 2 h	1
- Méthodologies du FLE/FLS et/ou FLM et théories linguistiques de référence	25			Ecrit 2 h	1
UE 3 – Théories linguistiques et pratiques langagières (1)	50		6		3
- Analyse des discours		25		Ecrit 2h ou oral	1
- Phonétique et phonologie du français		25		Ecrit 2h	1

Intitulé et nature des U.E.	Volume horaire		Crédits ECTS	Type examen-durée	Coef.
	CM	TD			
SEMESTRE 2					
UE 1 – Théories linguistiques et pratiques langagières (2)	25		3		3
Linguistique générale		25		Ecrit (2h) ou oral	1
UE 2 – Options + dossier de recherche	100		14		5
- Méthodologie de la recherche		12,5		Dossier	1
- Langue vivante		12,5		Ecrit 2h	1
- Dossier de recherche		25		Dossier	1
- Analyse et production d'outils didactiques en FLE/FLS et/ou FLM	25			Dossier	1
- Didactique spécialisée : le français sur objectifs spécifiques		25		Ecrit 2 h	1
UE 3 – stage	100		13		5
Stage d'observation de classes suivi d'un rapport de stage		100		Rapport	5

NB. D'autres options sont disponibles *via* le CFOAD : UE1 : « L'école et La France société multiculturelle » ; « L'interculturalité » - UE2 : « Didactique de l'écrit » - UE3 : « Sociolinguistique et politiques linguistiques » - UE4 : « Dispositifs de e-learning »

Modalités de contrôle des connaissances

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

♦ **Stage se déroulant au cours de l'année (4 semaines), en fonction de l'offre. Responsable : M. DAT**
Le stage peut être effectué dans différentes institutions ou établissements publics ou privés, en accord avec l'enseignant responsable du stage, et en veillant à ce que celui-ci soit, dans la mesure du possible, en cohérence avec les orientations choisies. Le stage donne lieu à un rapport qui rend compte du parcours choisi.

Une convention de stage doit être signée **obligatoirement avant le début du stage** par les parties concernées : l'institution d'accueil, l'Université, l'enseignant-chercheur et l'étudiant. **Cette convention assure à l'étudiant une couverture "Accidents du Travail" (imprimé à retirer au bureau 136 A).**

Un étudiant présent sur son lieu de stage avant signature de la convention s'expose à de réelles difficultés en cas d'accident.

Les inscriptions pédagogiques aux examens, distinctes des inscriptions administratives, sont obligatoires. Elles ont lieu courant novembre (bureau 136 A, 1^{er} étage). Les dates précises sont communiquées par voie d'affichage.

● **Sessions d'examen : précisions**

Pour le dossier de recherche et le rapport de stage, en cas de productions non satisfaisantes il sera demandé à l'étudiant de les reprendre et de les améliorer pour la session de septembre. Pour les U.E. d'enseignement, une session d'examen en juin et une session de rattrapage en septembre.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION :

Une compensation des notes s'opère à l'intérieur des UE, entre les UE d'un semestre et entre les semestres. Chaque UE et semestre sont validés si la moyenne compensée des notes est \geq à 10/20. Le Master 1 est validé si la moyenne compensée entre les semestres est \geq à 10/20.

CAPITALISATION :

Toute note \geq à 10/20 est conservée d'une session à l'autre. Dans ce cas, l'élément correspondant ne peut être repassé.

De même, si un groupe d'éléments ou une UE est acquis, les enseignements le composant ne peuvent être repassés.

Inversement, si un groupe d'enseignements ou une UE n'est pas acquis, les enseignements qui le composent dont la note est $<$ à 10/20 doivent être repassés à la 2^{ème} session.

Si le M1 n'est toujours pas acquis à la 2^{ème} session, tous les éléments ayant une valeur en Crédits Européens (UE, éléments constitutifs des UE) sont capitalisés d'une année sur l'autre si leur note est \geq à 10/20. Ils ne peuvent être repassés.

Inversement, si un groupe d'enseignements ou une UE n'est pas acquis, les enseignements qui le composent n'ayant pas de valeur en Crédits Européens et dont la note est $<$ à 10/20 doivent être repassés l'année suivante.

Contacts

Responsables du diplôme :

Philippe MONNERET

Secrétariat-scolarité :

Sylvette VINCENOT 03.80.39.55.81

sylvette.vincenot@u-bourgogne.fr

Composante de rattachement :

UFR LETTRES ET PHILOSOPHIE